

# La Belgique peine à intégrer les personnes handicapées

■ Le Centre pour l'égalité des chances est très sévère envers les autorités du pays, et regrette leur manque d'ambition.

Est-ce un manque général de conscientisation? Après un sévère rapport du Comité des Nations unies l'an dernier, la Belgique est de nouveau épinglée ce mercredi au sujet des droits des personnes handicapées. Cette fois, c'est le rapport annuel du Centre interfédéral pour l'égalité des chances qui épingle le pays, relevant que le nombre de dossiers concernant des discriminations liées au handicap a bondi de 25% en 2014 (ce qui peut être en partie expliqué par une meilleure communication qui a poussé des personnes à faire valoir leurs droits).

## Des cercles vicieux

Il est interpellant de réaliser qu'en la matière, c'est dans l'ensemble des secteurs professionnels que la Belgique manque de volonté. Derrière les "problèmes quasi insurmontables que rencontrent quotidiennement les personnes handicapées pour se déplacer, travailler, apprendre", explique le rapport, on découvre un taux d'emploi "beaucoup trop faible". Seules un peu plus de 40% des personnes handicapées travaillent, con-

tre une moyenne de 67% pour l'ensemble des 20-64 ans. Les quotas, même au sein de la fonction publique, sont loin d'être respectés. Le grand problème, regrette Patrick Charlier, directeur adjoint du Centre (voir ci-dessous), est qu'une discrimination en entraîne une autre: s'il est impossible d'accéder aux trains, il est difficile de se rendre à l'école et ainsi de suite.

## Un manque de vision

Dans l'enseignement, insiste le Centre, qui établit ses statistiques à travers le nombre de dossiers qu'il est amené à traiter, le handicap reste la première source de discrimination. "Beaucoup trop d'élèves en situation de handicap continuent à être orientés vers l'enseignement spécialisé" sans qu'aucun plan d'action soit imaginé pour favoriser un enseignement plus inclusif.

Tout aussi interpellant, le Centre rappelle que la Cour européenne des droits de l'homme a rendu huit arrêts en 2014

condamnant la Belgique pour la manière dont elle traite les personnes internées. "Faute d'être accueillies dans des structures thérapeutiques adéquates, celles-ci séjournent dans les cellules des annexes psychiatriques des prisons, pour une durée indéterminée, et cela même pour un délit mineur."

BdO

## 3 Questions à

### PATRICK CHARLIER

Directeur adjoint du Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

**1** Votre rapport s'inquiète du nombre très élevé de personnes handicapées placées en institution, notamment chez les enfants.

Oui, et c'est une vraie question. Je ne veux pas noircir le travail des institutions qui peuvent notamment permettre de sortir certaines personnes d'un réel isolement, mais on remarque à travers certains dossiers que des personnes handicapées peuvent subir des pressions pour aller vivre en institution. N'oublions pas qu'au sein de celle-ci l'autonomie de la personne est fortement amoindrie. Il serait intéressant à cet égard d'analyser la conformité de certains règlements d'ordre intérieur avec la dignité des personnes. Je ne veux pas dire que dans tous les cas l'institutionnalisation est une solution de facilité. Mais n'hésitons pas à promouvoir les services d'aide à domicile.

**2** En matière des droits des personnes handicapées, il est frappant de voir que la Flandre est souvent beaucoup plus avancée que la partie franco-

phone du pays.

Il y a en Flandre une meilleure conscientisation, et surtout une société civile plus organisée, plus engagée et plus militante, et qui n'hésite pas à entreprendre des actions en justice. J'ajouterais aussi que des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées coûtent cher et que les budgets dans le reste du pays ne sont sans doute pas les mêmes qu'en Flandre.

**3** Si l'on se place dans une perspective plus large, de 25 ans par exemple, comment qualifiez l'évolution des droits des personnes handicapées.

Sur un laps de temps long, il faut reconnaître que la situation s'est améliorée, sans doute pas assez vite, mais qu'elle s'est améliorée. Il y a eu par exemple la convention relative aux droits des personnes handicapées. Plus globalement, nous sommes passés d'un système d'assistance et de charité, à un système de reconnaissance des droits. Cela s'est traduit notamment par la loi sur la capacité juridique de la personne handicapée, loi qui est évidemment très importante. La situation est donc meilleure, mais loin d'être parfaite.

BdO